Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Janville, aval écluses	Rivière	Venette	103,150	103,610	Longueil-Annel, Janville

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au mois de juillet.

Techniques employées pour le dragage :

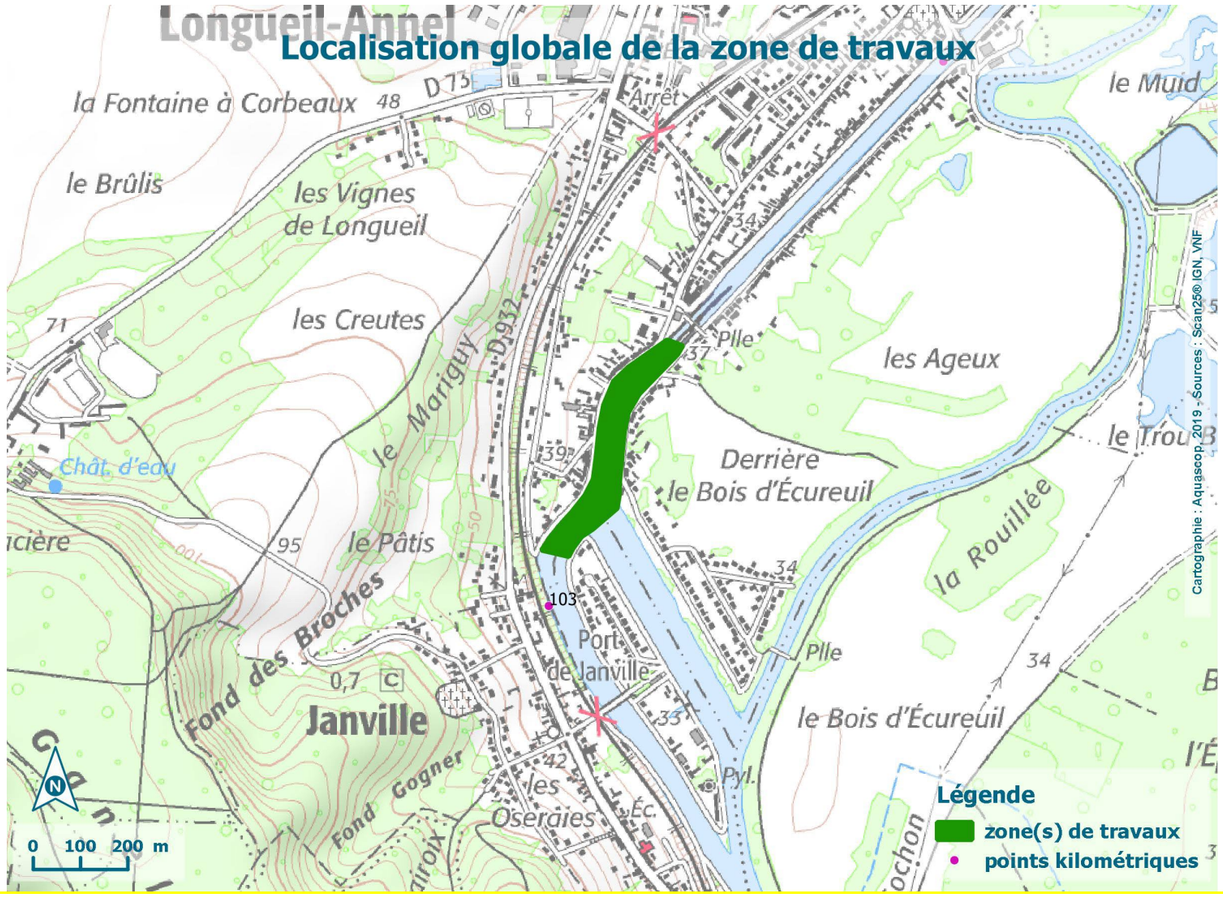
Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

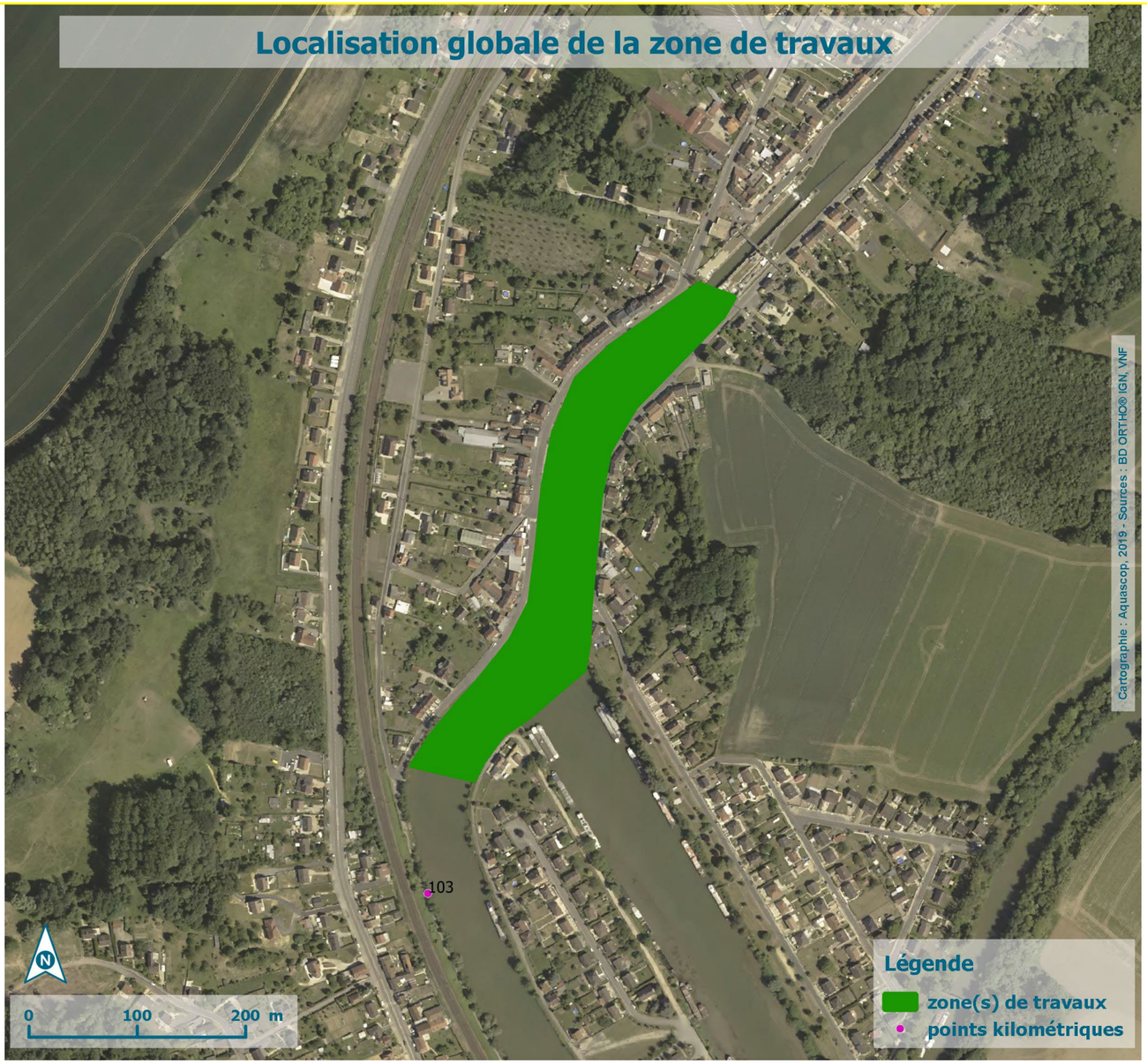
Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
754	2025-ROI-PK 103.500 25E071825-011	Non	Non dangereux	Non	Non inertes

Prélèvements réalisés le 15/04/2025.

Localisation globale de la zone de travaux



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
60DREAL20130001 - PPRI Oise-Aisne amont de Compiègne - PPRI prescrit le 28/12/2011, non approuvé ; zonage par aléas
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR513	canal latéral à l'Oise	Eaux superficielles Artificielle	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2021	inconnu	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03134000 - L'Oise à Compiègne 1), environ 10 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont l'anguille, le goujon, la perche commune, le gardon et le chevesne. Les espèces secondaires sont la grémille, le chabot et la vandoise.

Type de berges :

Dans ce secteur, en rive droite, les berges sont en palplanches, et en rive gauche il s'agit de berges végétalisées.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012) indique la présence de frayères sur l'Oise pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de Planer, truite fario et vandoise) de Quierzy à la confluence de l'Oise avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Janville, aval écluses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	pe03 - FORETS PICARDES: COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	MONT GANELON
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanote et vandoise ont été recensées à la station de Compiègne. La présence de brochet, de vandoise et de chabot a été signalée dans le canal latéral à l'Oise, à proximité du site de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Janville, aval écluses	Oui (potentielle selon la bibliographie, non selon l'affinage au cas par cas des inventaires PGPOD)	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées.

Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et l'ide mélanote.

Le site est également inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZICO Forêts Picardes). L'intérêt de ce massif forestier réside dans la présence de milieux remarquables et notamment boisés. Ce massif est reconnu comme zone d'importance communautaire pour les oiseaux ; on recense de nombreuses espèces d'oiseau rares et/ou menacées, nicheuses ou migratrices, dont certaines sont inféodées aux milieux humides ou aquatiques.

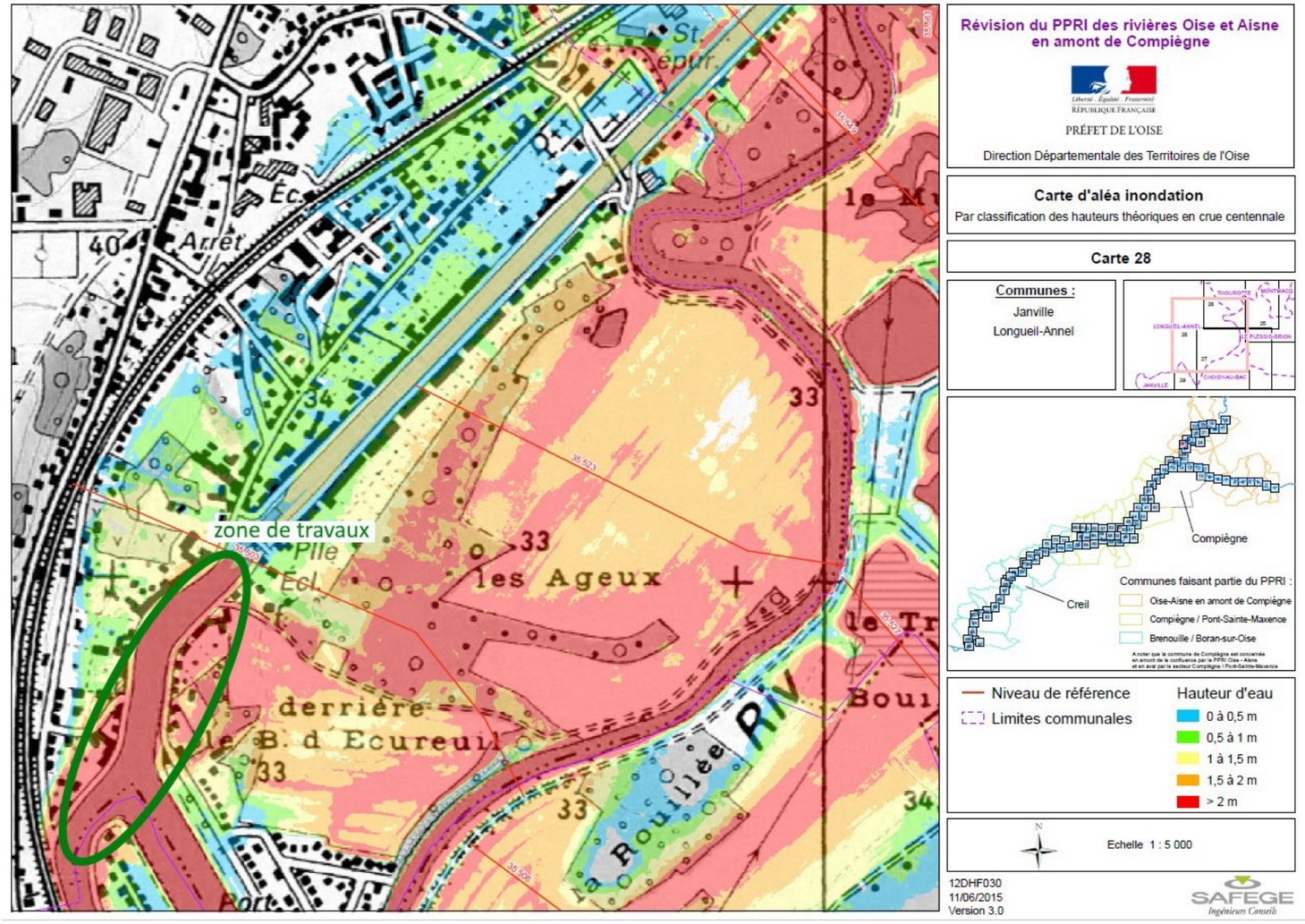
Le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger. Il sera ponctuel (quelques jours). Afin de limiter la gêne aux différentes espèces (oiseaux notamment), les horaires seront ceux « de bureau ».

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Les sédiments seront transportés par barges et ne pourront impacter le massif forestier.

De même, concernant la proximité du site inscrit (MONT GANELON), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

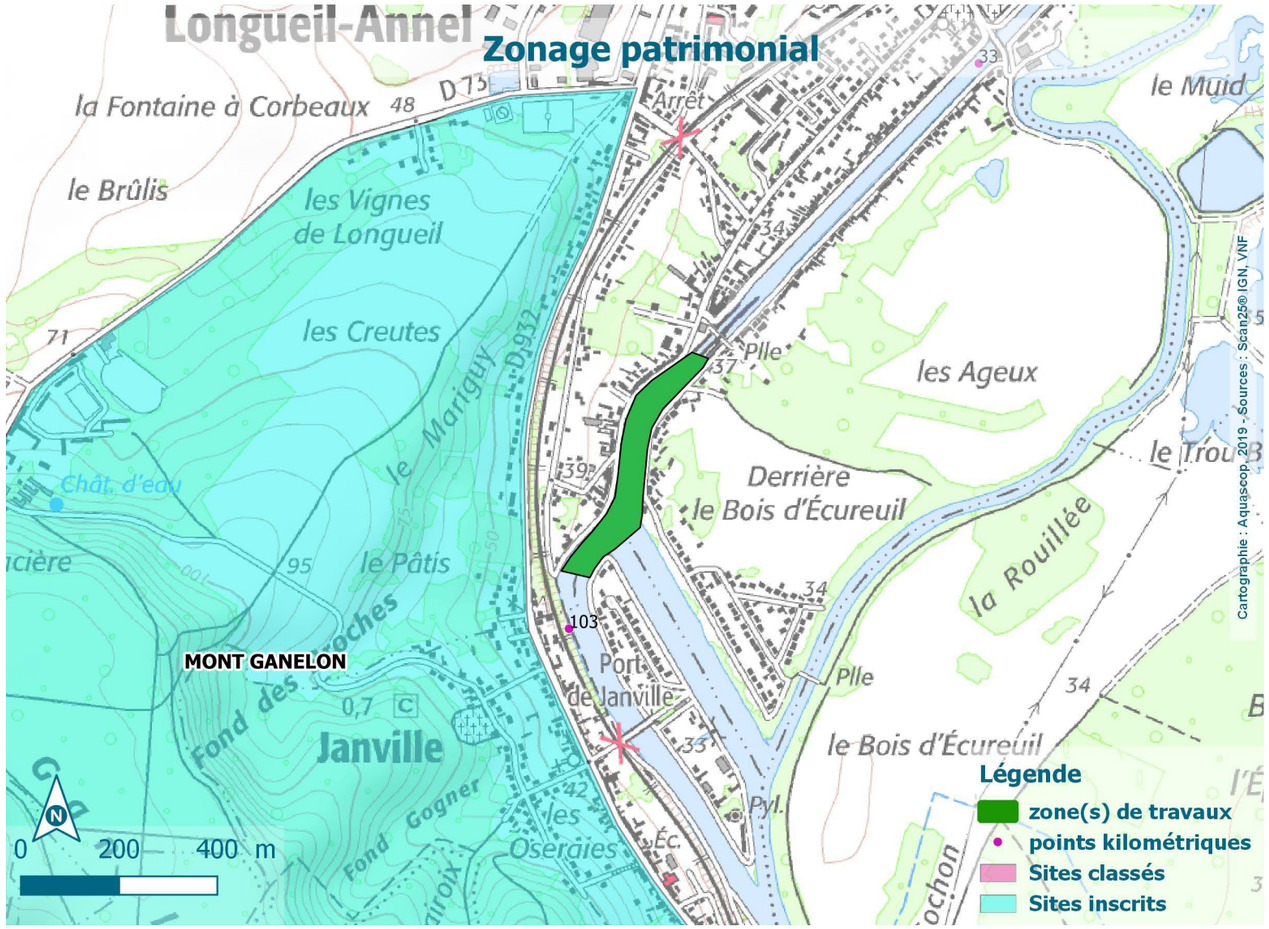
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	754

Localisation du site :

Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Amont Gd écluse de Sarron + garage RD	Rivière	Sarron	71,645	72,000	Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au mois d'août 2025.

Techniques employées pour le dragage :

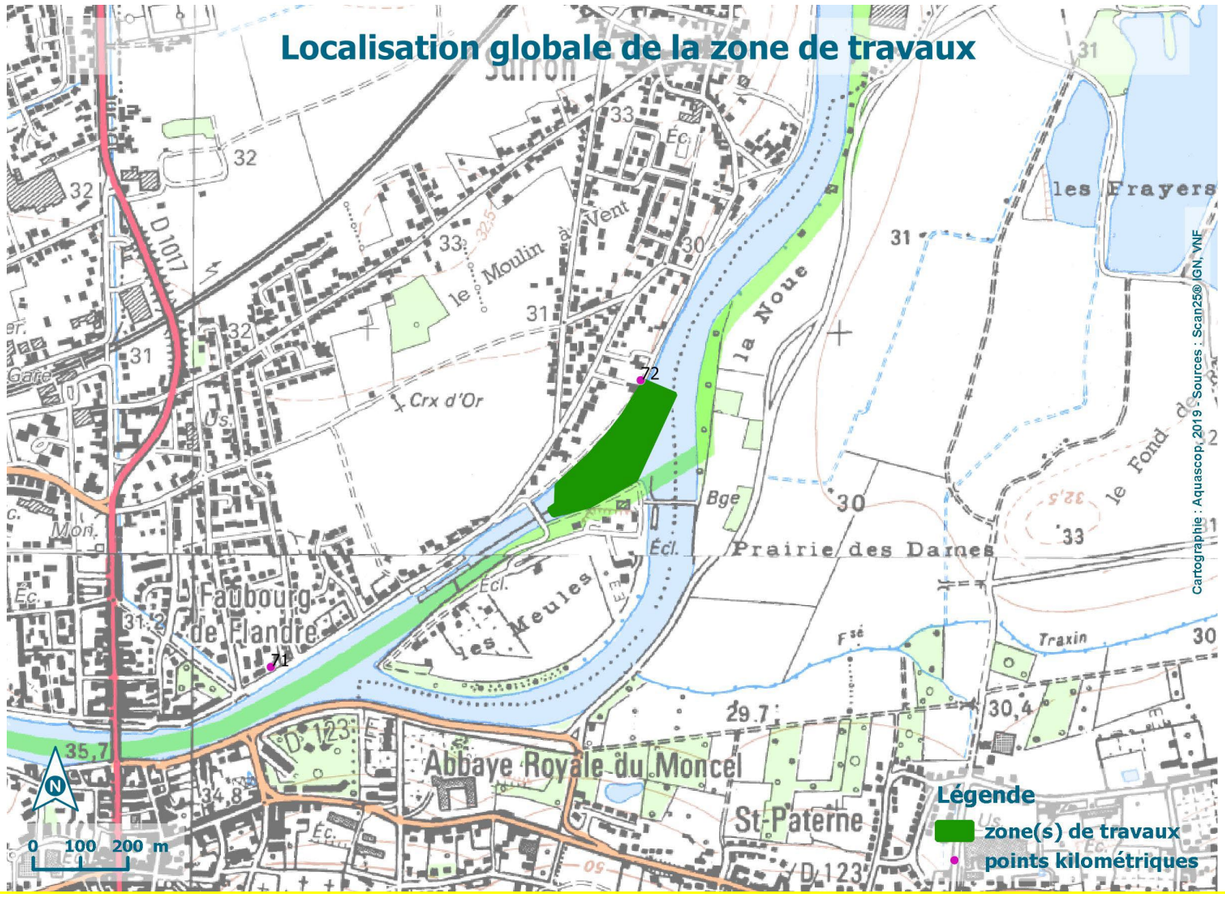
Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

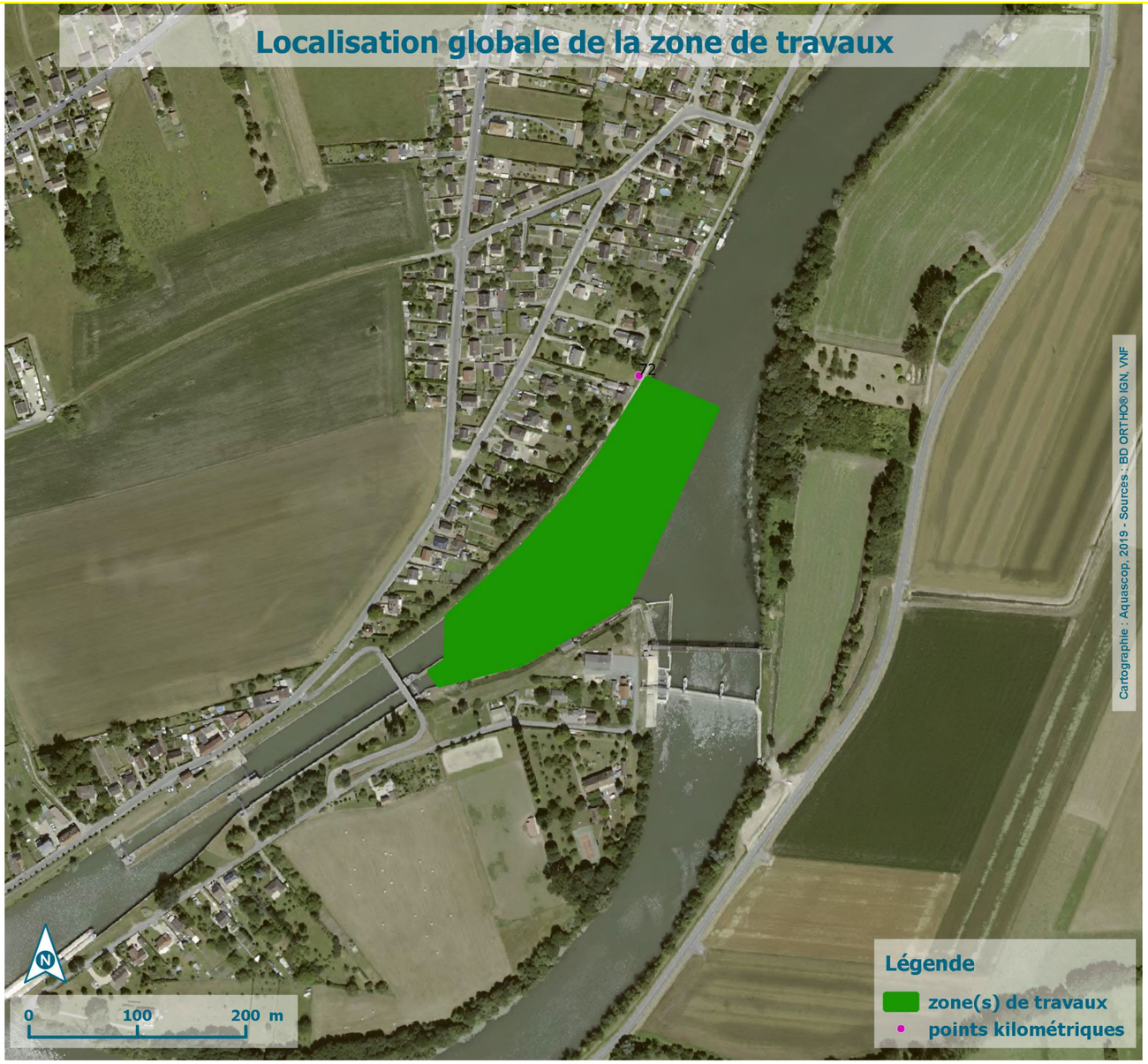
Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
301	2025-ROI-PK 71.700	Non	Non dangereux	Non	Inerte

Prélèvements réalisés le 16/04/2025

Localisation globale de la zone de travaux



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

60DDT20150002 - PPRI Oise révisé, section Compiègne - Pont Ste Maxence - Révision prescrite le 4/12/14 du PPRI 60DDT19940002 (approuvé le 29/11/1996)

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Therain (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03136000 - L'Oise à Pont-Ste-Maxence 2), environ 1 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, l'ablette, l'anguille, le goujon et la grémille. Les espèces secondaires sont la loche de rivière, le chevesne et la perche commune.

Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges en palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Oise canalisée (en aval de la confluence avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville) n'est pas concernée par l'arrêté relatif au frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012).

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est défavorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont Gd écluse de Sarron + garage RD	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Oui	FR8000043 - Oise-Pays de France
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	VALLEE DE LA NONETTE
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanote et vandoise ont été recensés à la station de Pont-Ste-Maxence.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont Gd écluse de Sarron	possible	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

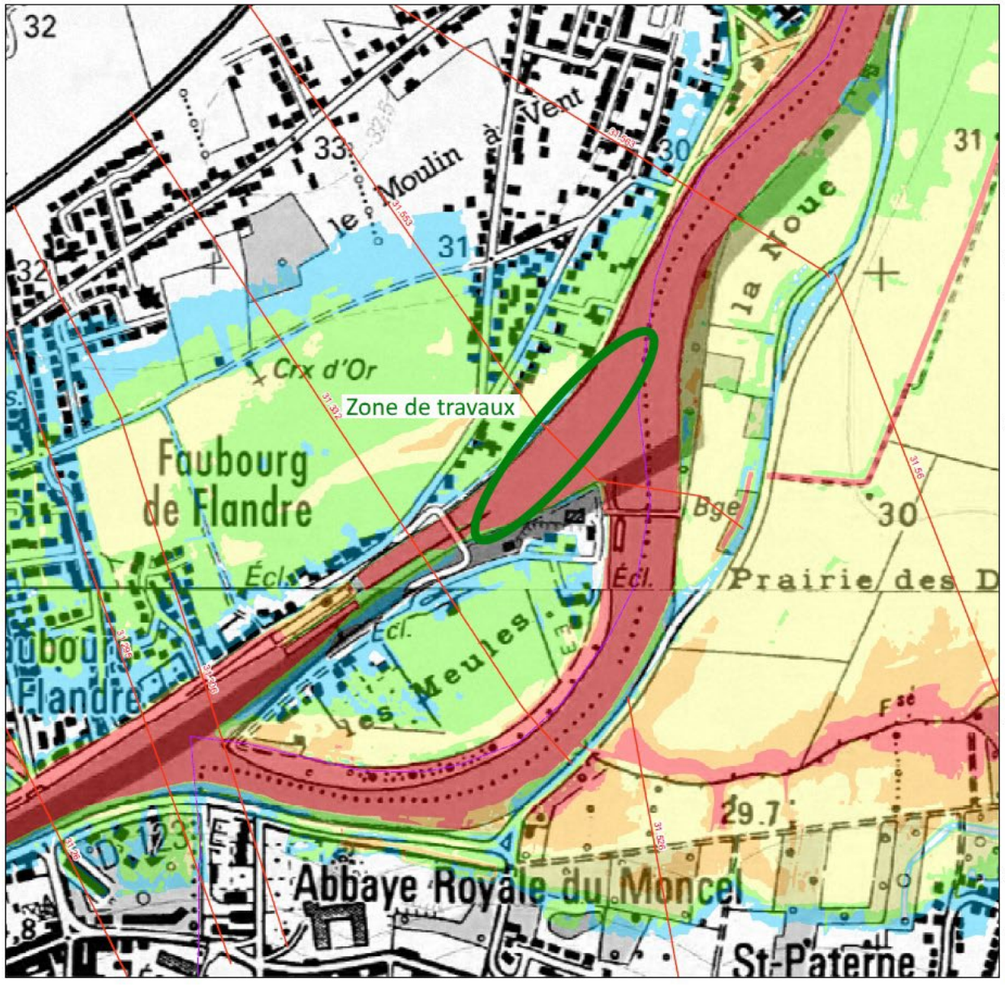
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction (frayères).

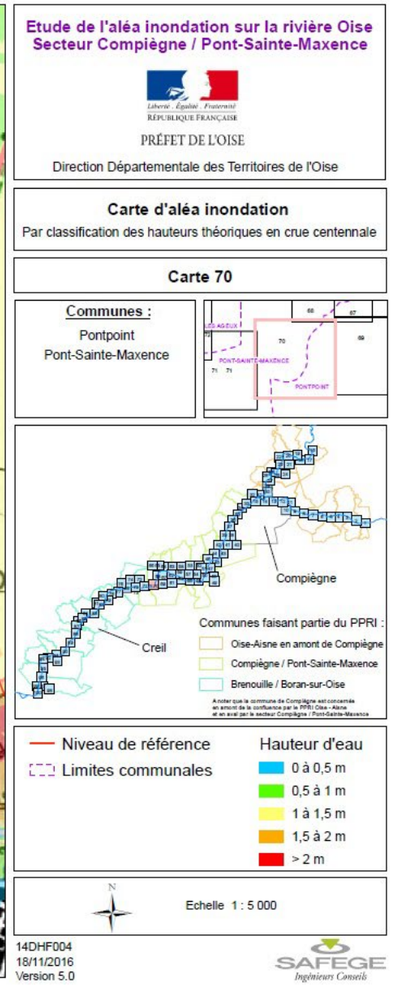
Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et l'ide mélanote.
Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Concernant la proximité du site inscrit (VALLEE DE LA NONETTE) et du parc naturel régional, ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

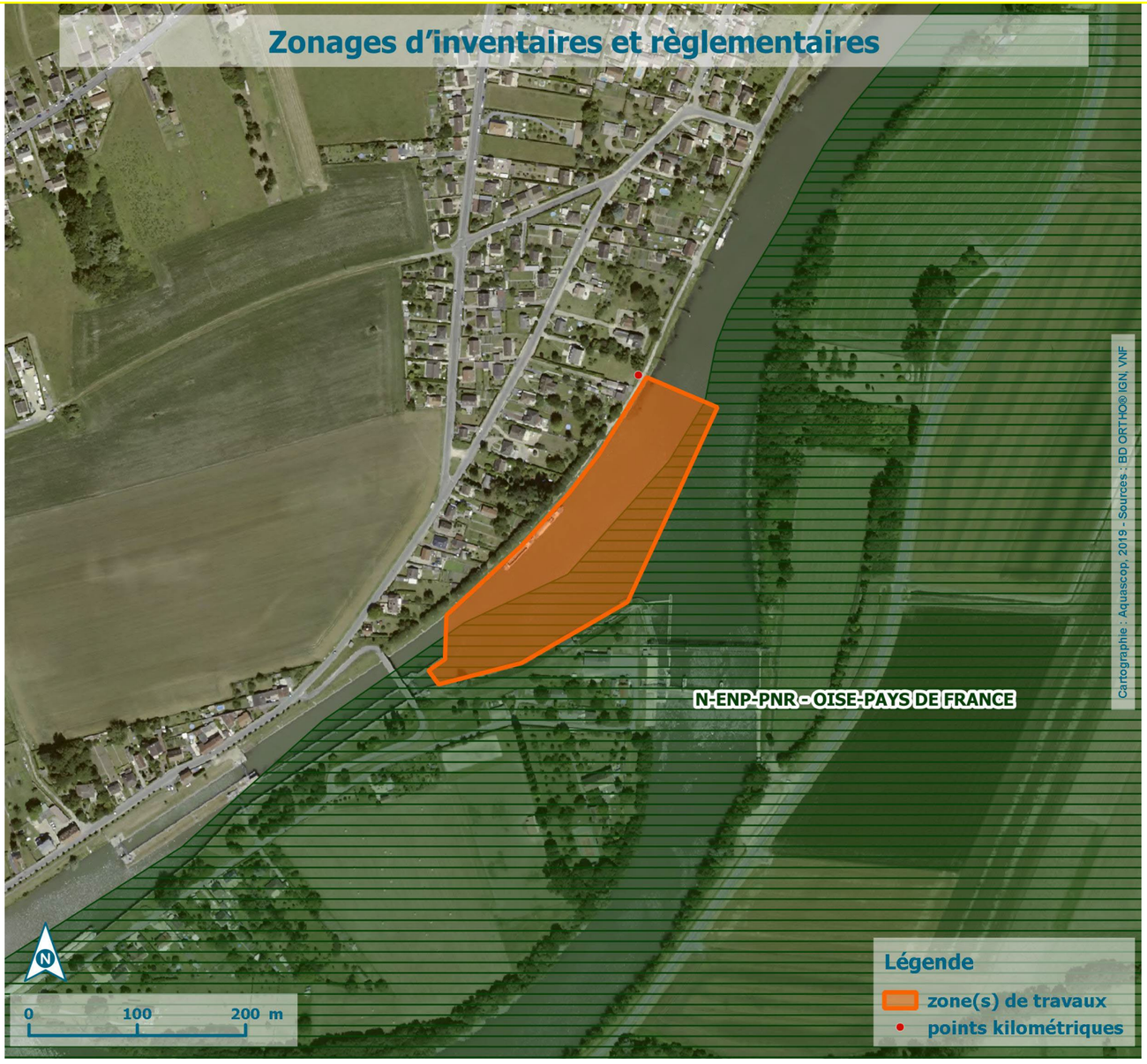
Risques identifiés





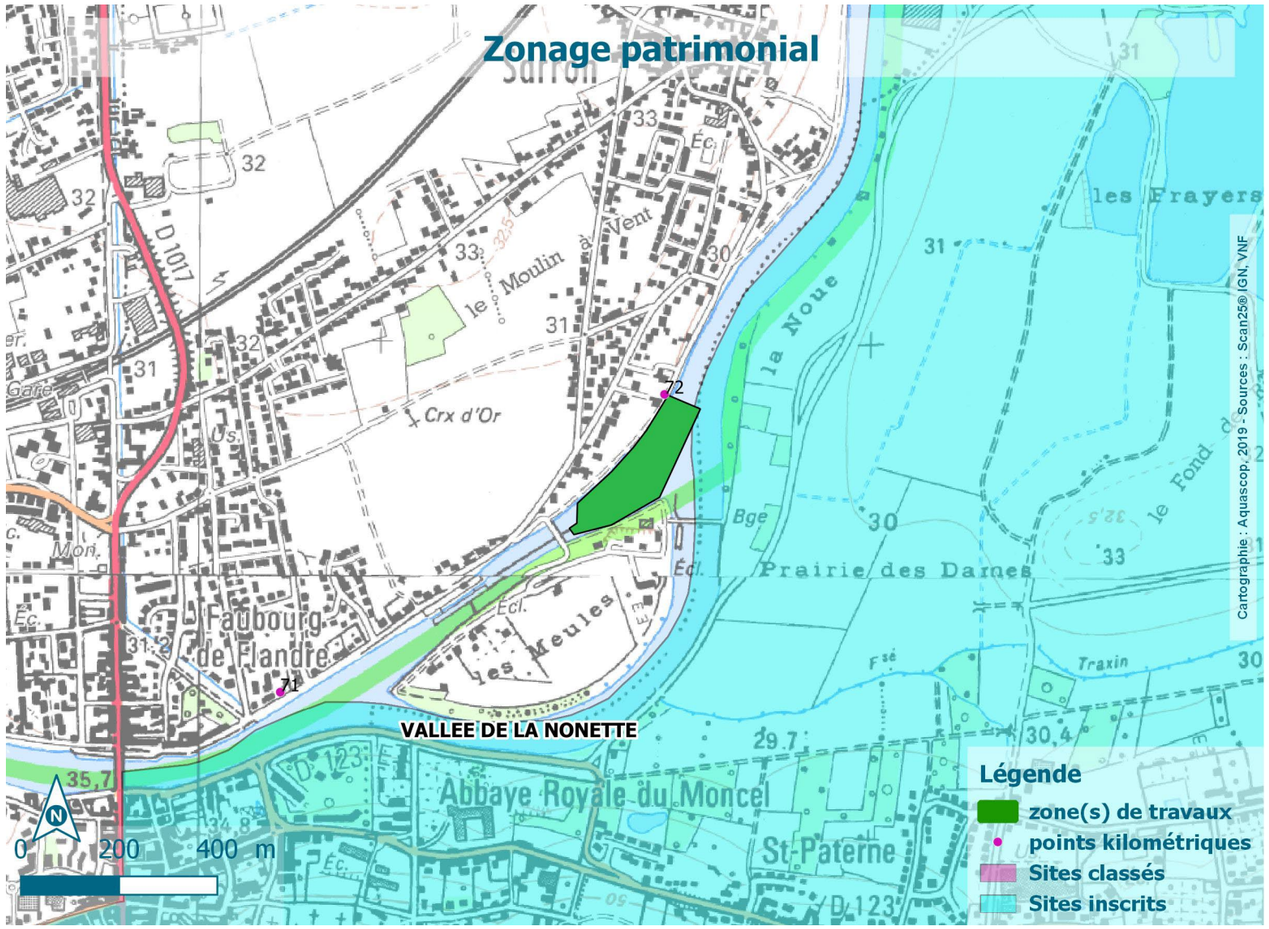
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 70 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	301
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Longueuil-Sainte-Marie (PK 80,500 de l'Oise), site géré par Lafarge. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **B_2025_7_28**

Lot : B
UHC : n° 7 – Oise

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Aval Petite écluse de Venette	Rivière	Verberie	95,125	95,450	Venette

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au mois d'aout 2025.

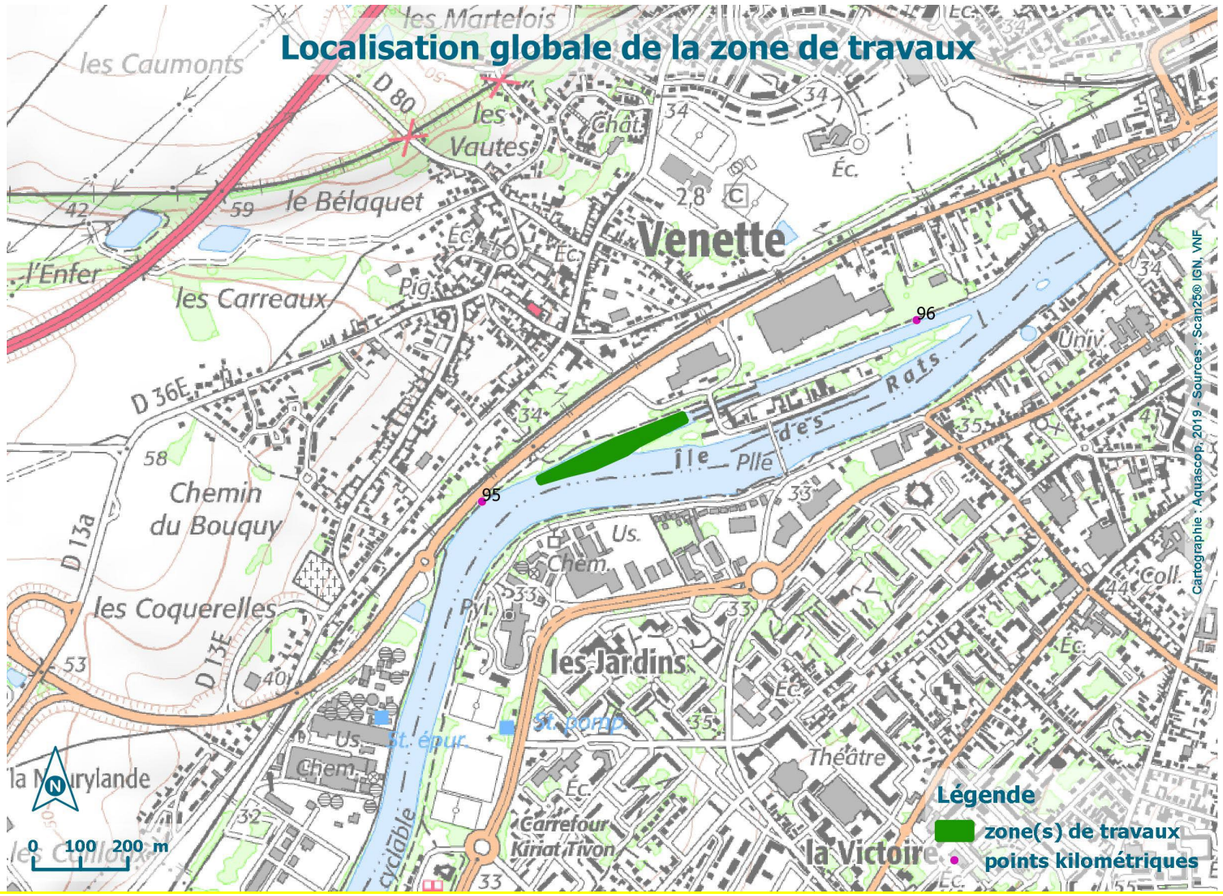
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

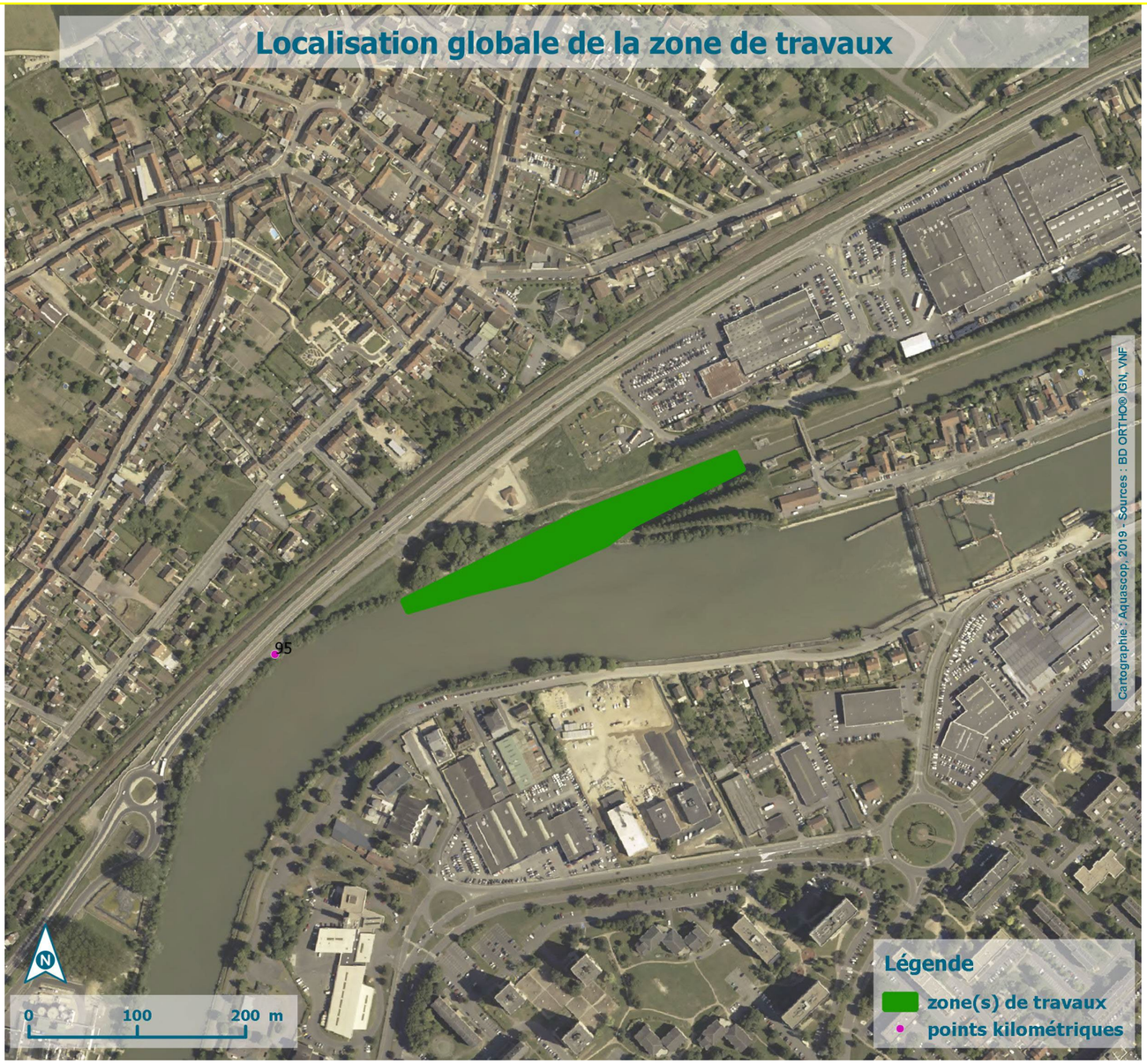
Volume à draguer (en m^3) et qualité des sédiments (m^3) :

Volume (m^3)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
726	2025-ROI- PK 95,350	Non	Non dangereux	Non	Inerte

Prélèvements réalisés le 16/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

60DDT20150002 - PPRI Oise révisé, section Compiègne - Pont Ste Maxence - Révision prescrite le 4/12/14 du PPRI 60DDT19940002 (approuvé le 29/11/1996)

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Therain (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03134000 - L'Oise à Compiègne 1), environ 2 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont l'anguille, le goujon, la perche commune, le gardon et le chevesne. Les espèces secondaires sont la grémille, le chabot et la vandoise.

Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges en palplanches et de berges en perré en pierres.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Oise canalisée (en aval de la confluence avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville) n'est pas concernée par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012).

Des frayères potentielles à truite, lamproie de Planer, chabot et vandoise ont été recensées environ 5 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est défavorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval Petite écluse de Venette	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanote et vandoise ont été recensées à la station de Compiègne.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval Petite écluse de Venette	possible	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

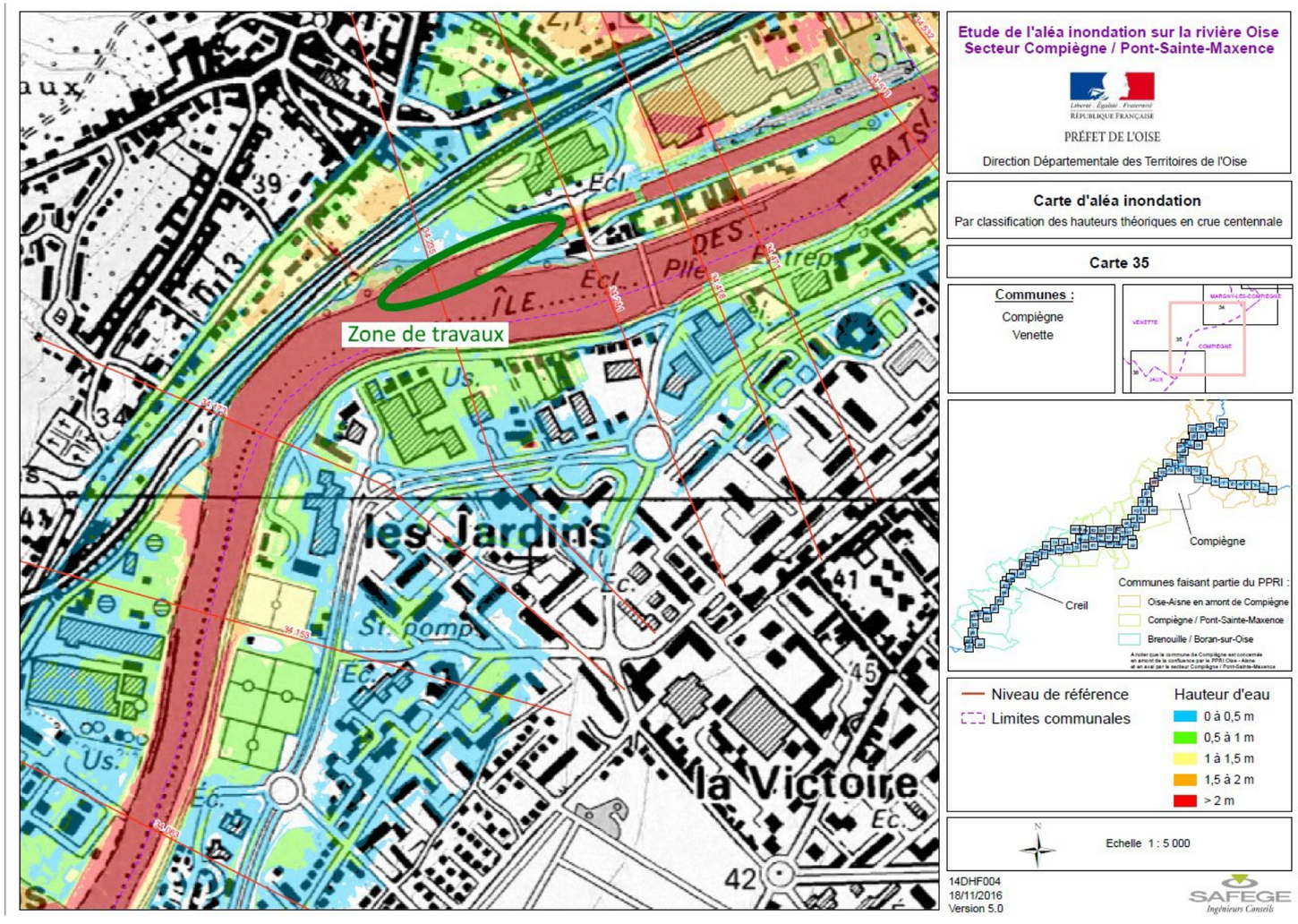
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et l'ide mélanote.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	726
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Longueuil-Sainte-Marie (PK 80,500 de l'Oise), site géré par Lafarge. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **B_2025_7_32**

Lot : B
UHC : n° 7 – Oise

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Clairoix, aval pont route	Rivière	Venette	100,420	100,940	Choisy-au-Bac, Clairoix

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au mois de juillet.

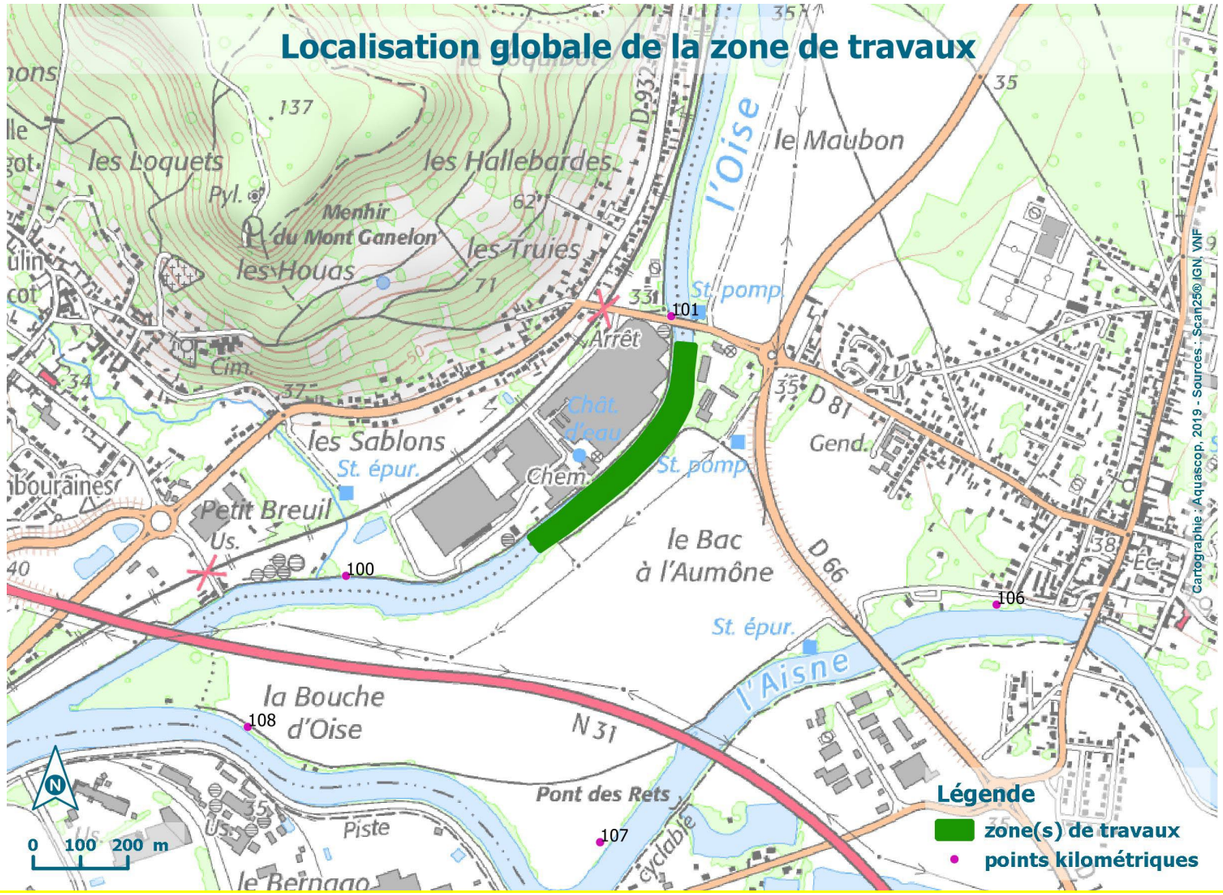
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
807	2025-ROI-PK 100,700 25E071825-002	Non	Non dangereux	Non	Inerte

Prélèvements réalisés le 15/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

60DREAL20130001 - PPRI Oise-Aisne amont de Compiègne - PPRI prescrit le 28/12/2011, non approuvé ; zonage par aléas

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR185	L'Oise du confluent de l'Ailette (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2021	Bon état en 2015	Mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Captage de Choisy au Bac (01044X0010)	Souterrain	Arrêté DUP du 25/03/1985
Périmètre de protection éloignée	oui	Captages de Choisy au Bac (01044X0010 et 01044X0178)	Souterrain	Arrêtés DUP du 25/03/1985 et DUP du 26/06/1990

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03134000 - L'Oise à Compiègne 1), environ 7 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont l'anguille, le goujon, la perche commune, le gardon et le chevesne. Les espèces secondaires sont la grémille, le chabot et la vandoise.

Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Oise canalisée (en aval de la confluence avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville) n'est pas concernée par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012).

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Clairoix, aval pont route	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	pe03 - FORETS PICARDES: COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanote et vandoise ont été recensées à la station de Compiègne.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Clairoix, aval pont route	Possible selon la bibliographie, non selon l'affinage au cas par cas des inventaires PGPOD)	Oui	Oui	Oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées. L'enjeu eau potable est également important (proximité du périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP).

Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie.

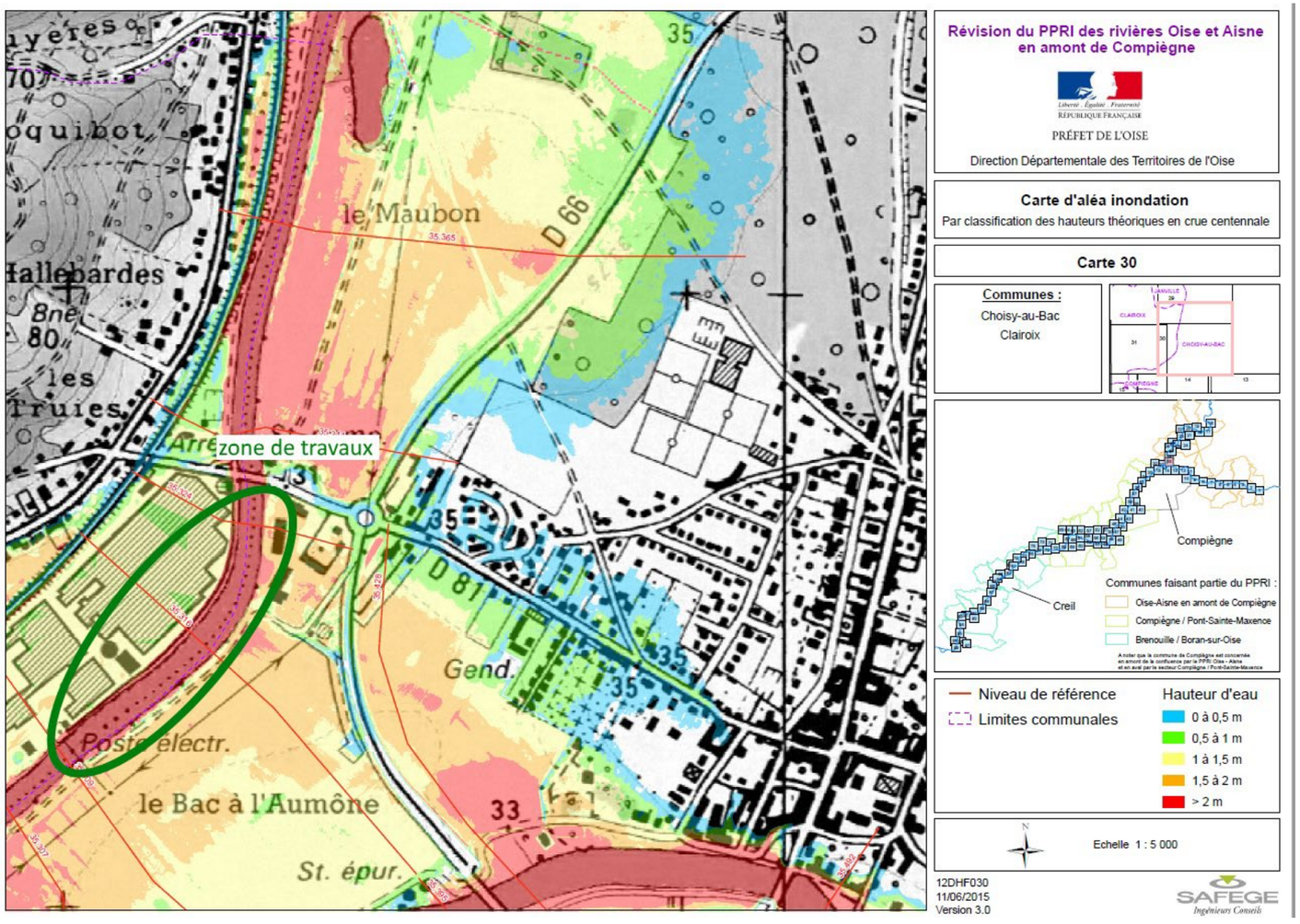
Le site est également inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZICO Forêts Picardes). L'intérêt de ce massif forestier réside dans la présence de milieux remarquables et notamment boisés. Ce massif est reconnu comme zone d'importance communautaire pour les oiseaux ; on recense de nombreuses espèces d'oiseau rares et/ou menacées, nicheuses ou migratrices, dont certaines sont inféodées aux milieux humides ou aquatiques.

Le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger. Il sera ponctuel (quelques jours). Afin de limiter la gêne aux différentes espèces (oiseaux notamment), les horaires seront ceux « de bureau ».

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Les sédiments seront transportés par barges et ne pourront impacter le massif forestier.

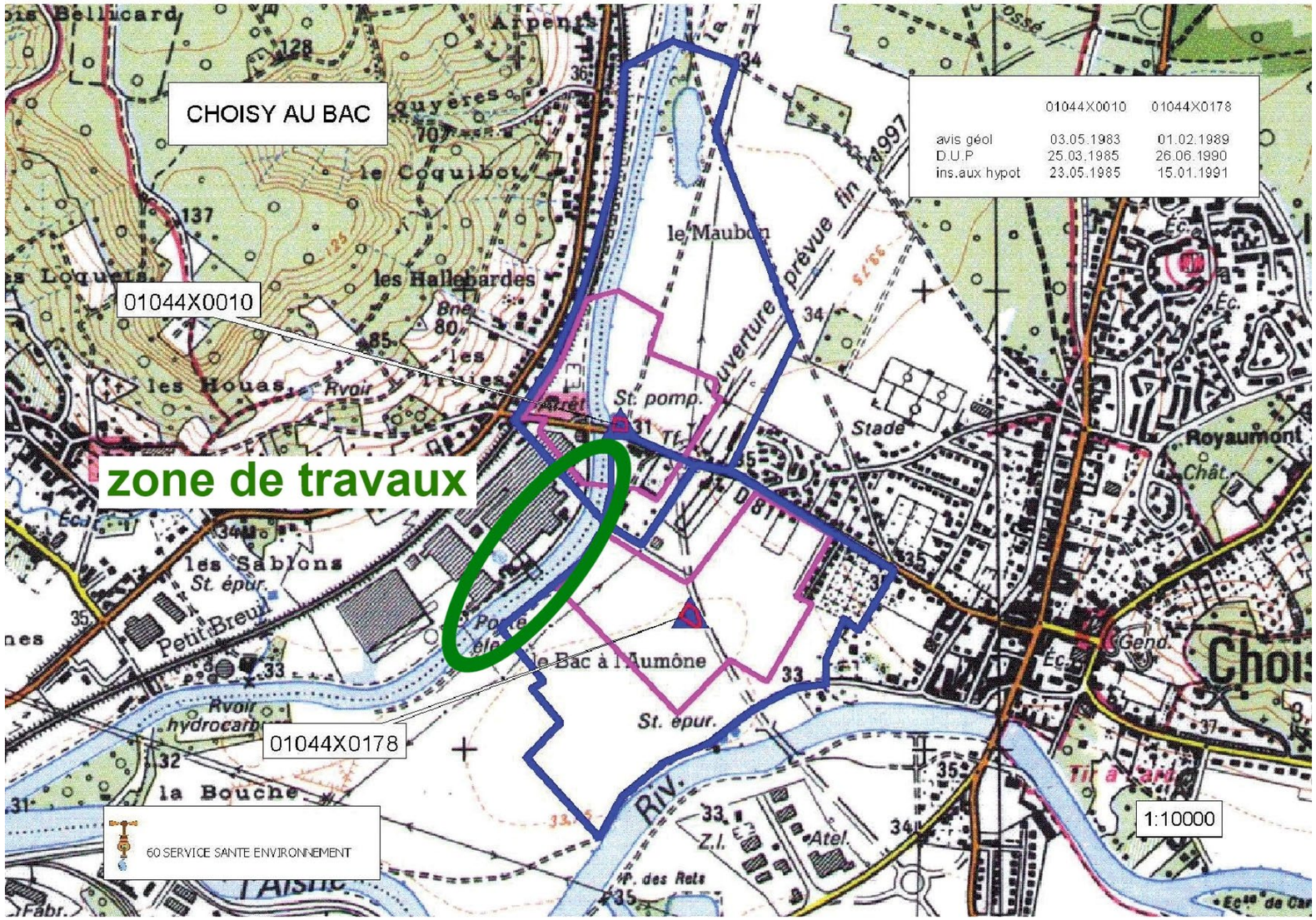
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période de mars à juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	807
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Longueuil-Sainte-Marie (PK 80,500 de l'Oise), site géré par Lafarge. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Courbe RD du Bois de Clairoix	Rivière	Venette	101,540	102,000	Choisy-au-Bac, Janville, Clairoix

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en juillet 2025.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

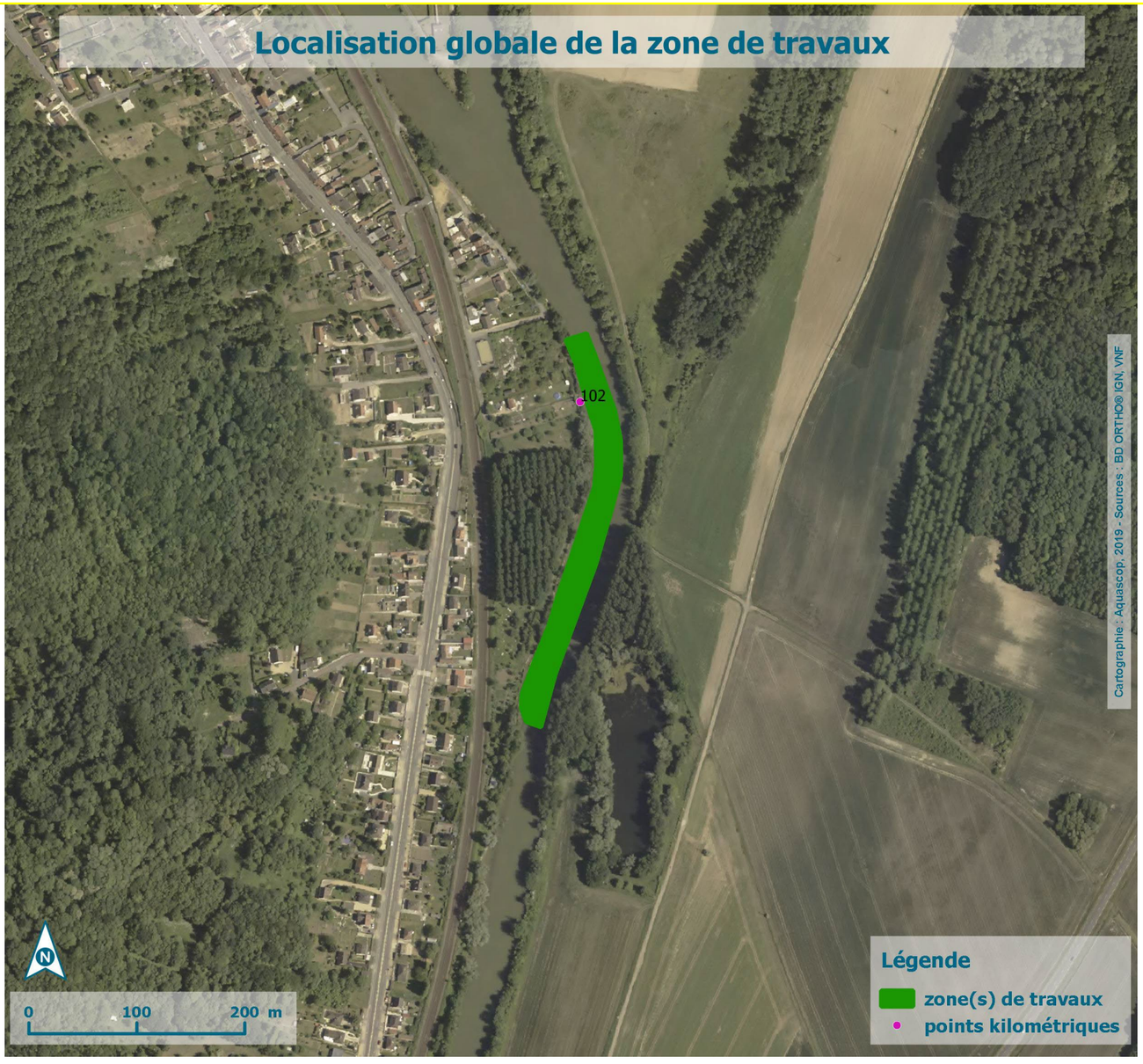
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
576	2024-ROI-PK 101.900 24E070847-007	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 16/04/2024.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

60DREAL20130001 - PPRI Oise-Aisne amont de Compiègne - PPRI prescrit le 28/12/2011, non approuvé ; zonage par aléas

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR185	L'Oise du confluent de l'Ailette (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2021	Bon état en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03134000 - L'Oise à Compiègne 1), environ 9 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont l'anguille, le goujon, la perche commune, le gardon et le chevesne. Les espèces secondaires sont la grémille, le chabot et la vandoise.

Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges naturelles

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Oise canalisée (en aval de la confluence avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville) n'est pas concernée par l'arrêté relatif au frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012).

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Courbe RD du Bois de Clairoix	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	220014322 - MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE ET OURSCAMPS-CARLEPONT
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	pe03 - FORETS PICARDES: COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	MONT GANELON
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanote et vandoise ont été recensées à la station de Compiègne.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Courbe RD du Bois de Clairoix	Possible selon la bibliographie, non selon l'affinage au cas par cas des inventaires PGPOD)	Oui	Oui	Non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale en raison de la présence d'espèces de poissons protégées et / ou menacées.

Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie.

Le site est également inclus dans 2 zones d'intérêt écologique (ZNIEFF 1 et ZICO). L'intérêt de ces massifs forestiers réside dans la présence de milieux remarquables et notamment boisés. Ces massifs sont reconnus comme zone d'importance communautaire pour les oiseaux ; on recense de nombreuses espèces d'oiseau rares et/ou menacées, nicheuses ou migratrices, dont certaines sont inféodées aux milieux humides ou aquatiques.

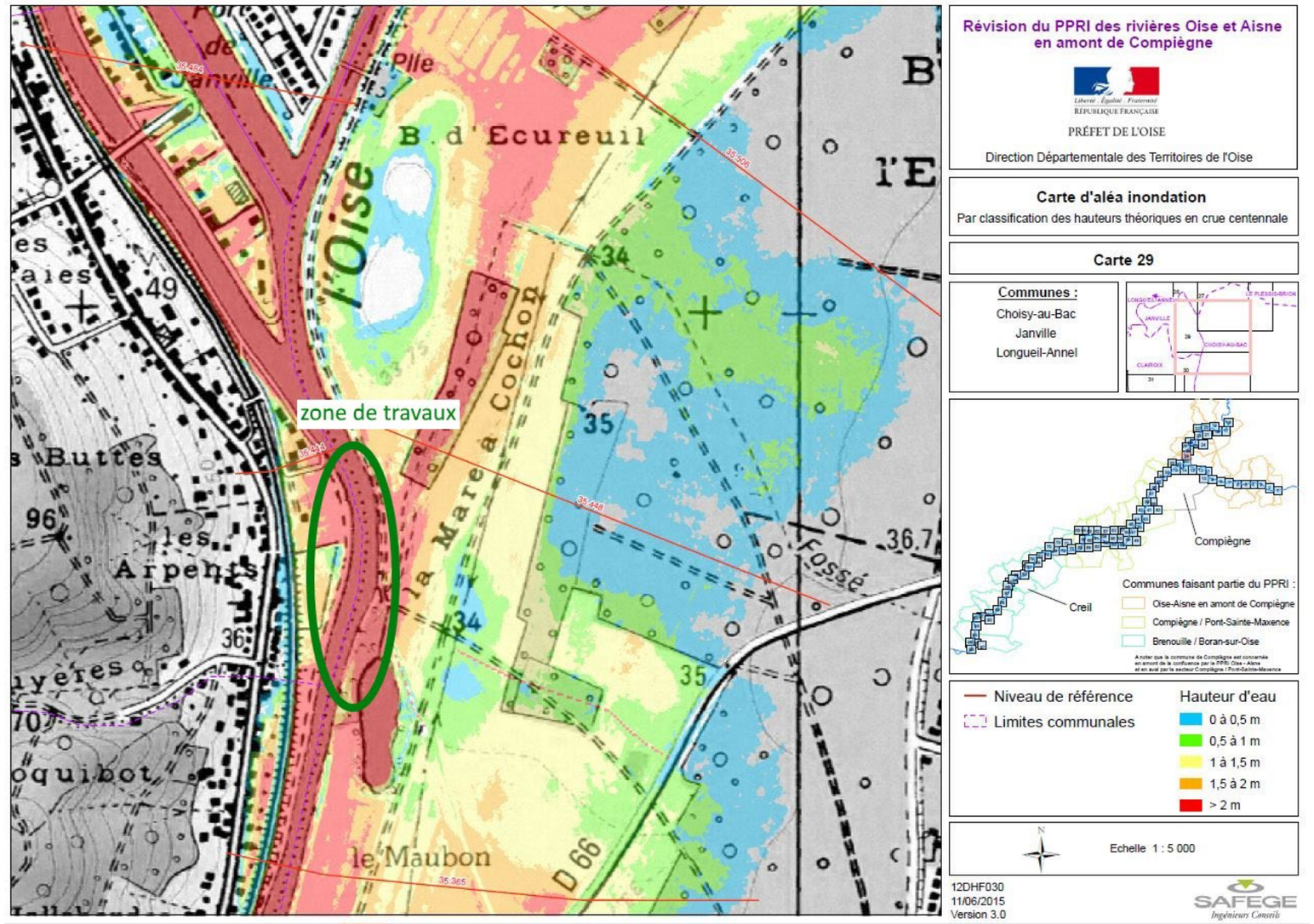
Le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger. Il sera ponctuel (quelques jours). Afin de limiter la gêne aux différentes espèces (oiseaux notamment), les horaires seront ceux « de bureau ».

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Les sédiments seront transportés par barges et ne pourront impacter les massifs forestiers.

De même, concernant la proximité du site inscrit (MONT GANELON), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

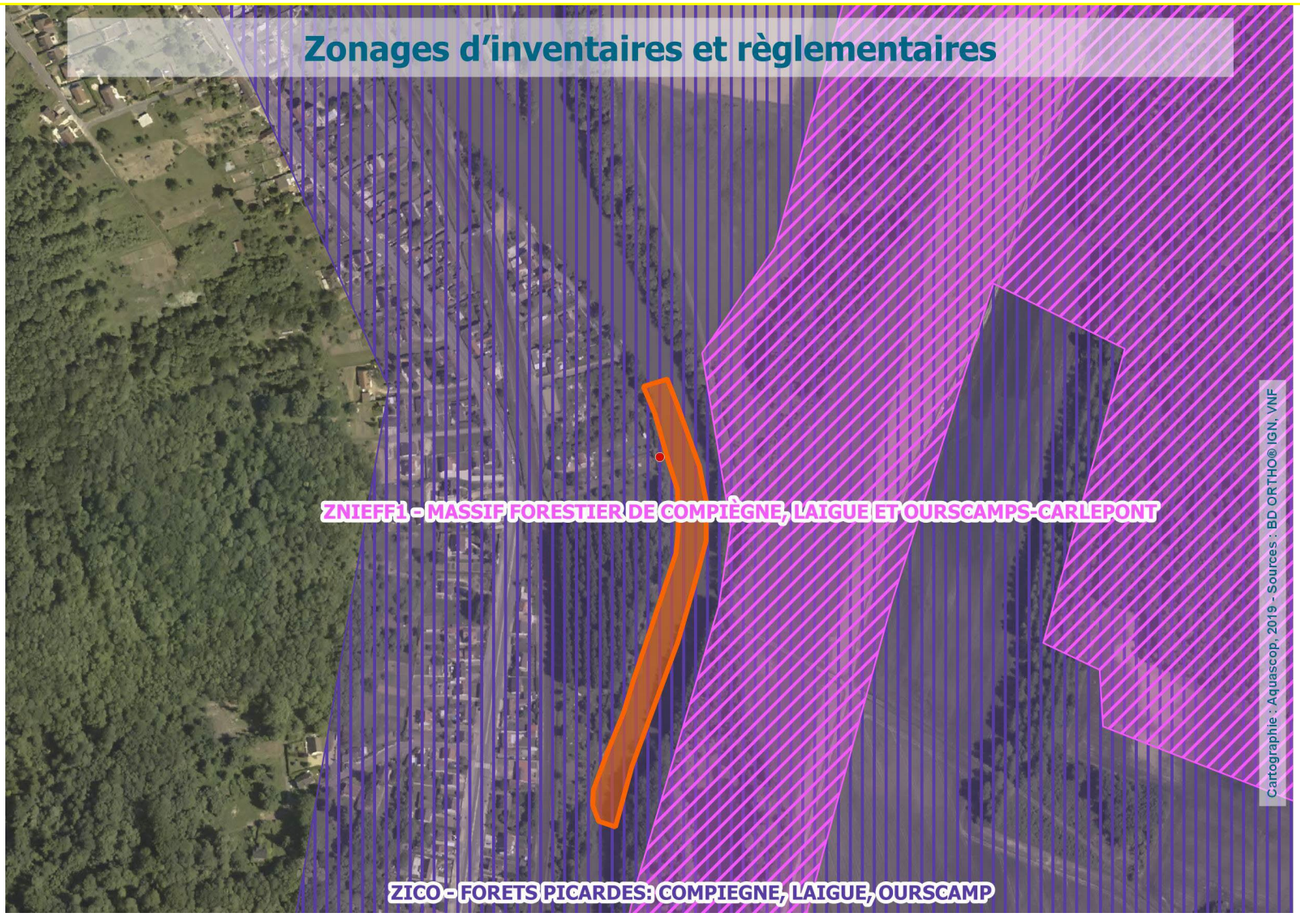
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



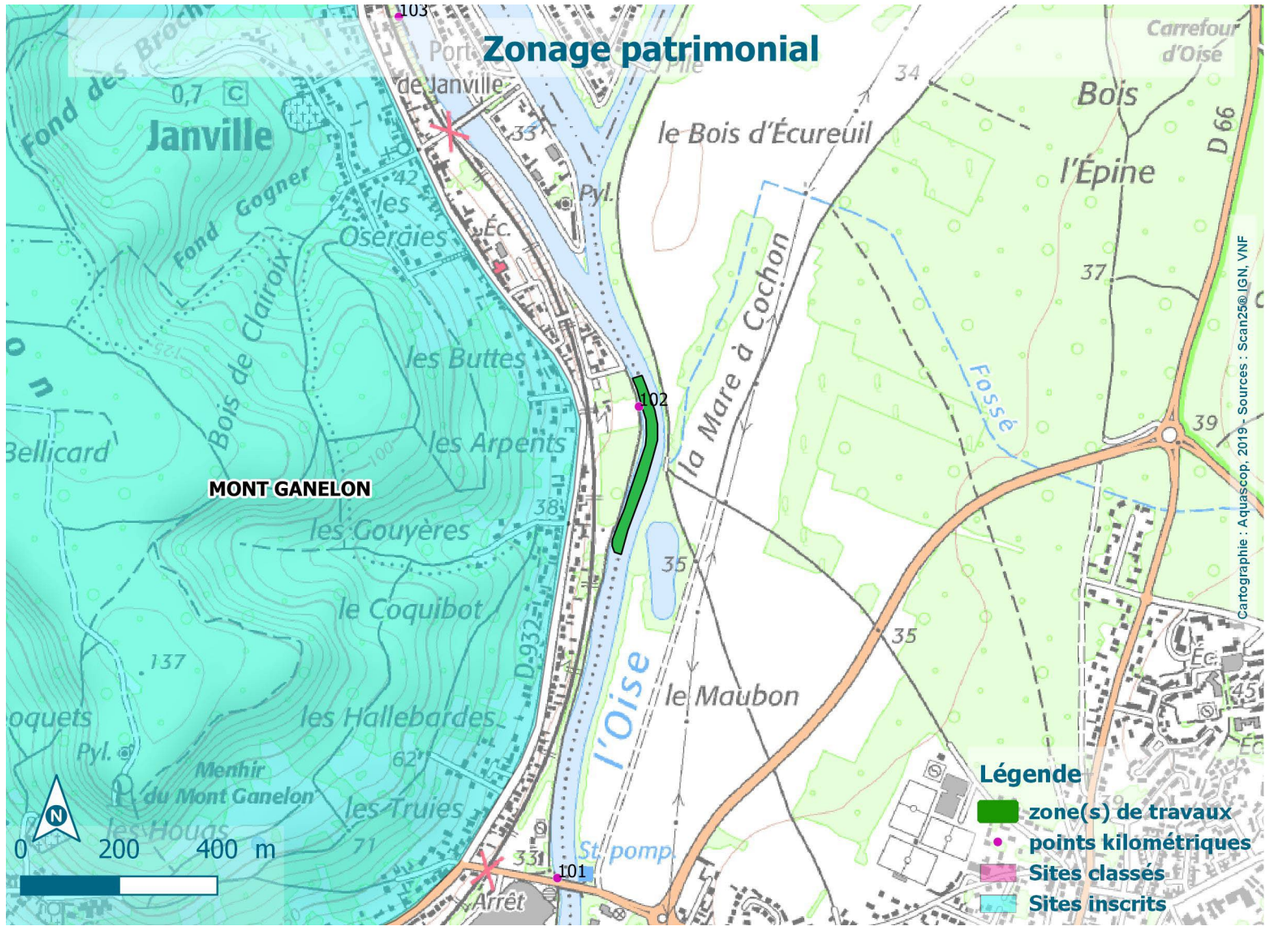
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période de mars à juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	576
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Longueuil-Sainte-Marie (PK 80,500 de l'Oise), site géré par Lafarge. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015.